

**Thiers Dore**  
**et Montagne**  
 L'INTERCO

Communauté de Communes  
 Thiers Dore et Montagne  
 47 avenue du Général de Gaulle  
 63300 THIERS  
 04 73 53 24 71  
 contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

45

Suppléants ayant voix  
 délibérantes :

--

Conseillers représentés :

8

Total votants :

53

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 12 décembre 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 19 décembre 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

### Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Françoise KORZCENIUK, Thierry BARTHELEMY, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Marcel BARGEON à Olivier CHAMBON  
 Catherine MAZELLIER à Jeannine SUAREZ  
 Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX  
 Pépita RODRIGUEZ à Bernard VIGNAUD  
 Daniel BALISONI à Didier CORNET  
 Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH  
 Claude GOUILLON-CHENOT à Stéphane RODIER  
 Farida LAÏD à Jacqueline MALOCHET

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Bernard LORTON, André IMBERDIS, Michel COUPERIER, Alain CHASSAGNE, Carine BRODIN.

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

**CONVENTION DE PARTENARIAT 2019-2021  
 AVEC L'ESPACE VTT DES BOIS NOIRS**

**Rapporteur :** Michel GONIN, Vice-Président

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-1, L.1511-2, L.1511-3 et L1511-7 ;

Le rapporteur expose au Conseil l'objet de la délibération :

L'Espace VTT des Bois Noirs, créé en 2001, gère plus de 830 km de circuits balisés dont 300 km sur le territoire de la Communauté de Communes des Pays d'Urfé, 71 km sur la Commune de Lavoine (03), 58 km sur la Communauté de Communes du Haut Forez (CCHF), 409 km pour la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne.

L'Espace VTT des Bois Noirs est adhérent à la Fédération Française de Cyclisme (FFC) depuis 2001 et depuis 12 ans a toujours obtenu le label FFC avec une note supérieure à 85/100. Ce label a été reconduit chaque année après le contrôle des circuits, points de départ, station de lavage par un contrôleur de la Fédération Française de Cyclisme. Sans ce label, l'Espace VTT des Bois Noirs ne serait plus reconnu par la Fédération Française de Cyclisme.

La signature d'une convention est nécessaire pour maintenir ce niveau de qualité, et précise les engagements de la Communauté de Communes et de l'Espace VTT des Bois Noirs pour une durée de trois ans.

La Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne assure :

- La prise en charge de la cotisation de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne à l'Espace VTT (150 € / Commune porteuse d'un point de départ, soit 900 € pour 6 Communes en 2019 et 1 050 € pour 7 Communes en 2020 et 2021),
- La prise en charge du suivi régulier du balisage et l'entretien des circuits si besoin avec les Communes concernées (minimum deux fois par an),
- L'entretien des points de départ et leur signalétique avec le mobilier, les stations de lavage, douches et points d'eau,
- La désignation d'un délégué et d'un suppléant représentant la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne,
- La prise en charge, le cas échéant, du coût d'entretien et de remplacement du mobilier d'accueil des points de départs de l'Espace VTT situés sur son territoire,

L'espace VTT des Bois Noirs assure :

- La fourniture de tout le matériel permettant le balisage des circuits (balises, numéros, piquets, etc.) et les panneaux de départ,
- L'information de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne des problèmes d'entretien ou de balisage rencontrés par les vététistes,
- La fourniture des topoguides en quantité suffisante sur tous les points de diffusion des documents touristiques du territoire,
- Le maintien de l'adhésion à la Fédération Française de Cyclisme (FFC) avec le respect de leur cahier des charges,
- L'organisation chaque année de la manifestation « Bois Noirs Oxygène ! ». Évènementiel d'envergure nationale,
- L'apport d'un soutien technique et logistique au Club VTT des Bois Noirs et à son école VTT.
- L'édition d'un nouveau topo guide et d'un « travel plan »,
- L'invitation de tous les adhérents de l'Espace VTT à l'Assemblée Générale annuelle.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'adhésion à l'Espace VTT des Bois Noirs ;
- **Désigne** les représentants de Thiers Dore et Montagne comme suit :
  - Déléguée titulaire : Martine MUNOZ
  - Déléguée suppléante : Frédérique BARADUC
- **Autorise** le Président à signer la convention de partenariat.

TOTAL VOTANTS : 53	Conseillers présents : 45	Représentés : 8	Non-participation :
<b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 53</b>	Pour : 53	Contre :	
Abstention :			

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon



AR PREFECTURE

063-200070712-20191219-20191219\_19-DE  
Regu le 27/12/2019